



Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan

Réunion plénière des groupes de
travail

6 novembre 2018

Introduction par

Cyrille Le Vely, Secrétaire général de la préfecture du
Morbihan

et

Daniel Le Direach, adjoint au Préfet maritime de
l'Atlantique

Déroulé de la plénière

- Présentation de la nouvelle équipe
- Présentation du tableau des actions du SMVM révisé
- Présentation des travaux réalisés par les GT
- Pilotage de la mise en œuvre des actions
- Calendrier global
- Travaux des GT

Présentation de la nouvelle équipe

Nouvelle équipe projet

Arrivée de :

- Marie-Françoise Barboux (coordination, cheffe de projet)
- Vincent Gauthier (DT-appui aux GT, remplaçant de Evelyne Mothais)
- Adélaïde Jannot (Etudes-Cartographie, remplaçante de Pascale Durand)

Animateurs

Arrivée de :

- Cédric Peinturier (remplaçant d'Eric Hennion) GT stratégie littorale
- Yolaine Bouteiller (remplaçante de Nathalie Morvan) GT biodiversité
- Vincent Mialet (remplaçant de Arnaud Le Mentec) GT activités primaires

Pour mémoire...

- Le schéma de mise en valeur de la mer et du littoral (SMVM) du Golfe du Morbihan couvre les 19 communes riveraines du Golfe ;
- Il encadre l'usage du plan d'eau du Golfe et de la frange littorale de ces communes ;
- Approuvé en 2006, sa révision a été engagée en 2014, dans un contexte réglementaire renforcé en matière environnemental.
- Avec le choix d'une méthode participative :
 - Les grands objectifs et orientations de l'État pour conduire cette révision ont été validés lors des comités de gestion du 18 mars et 1er juillet 2016
 - Un travail par groupes de travail

Présentation du tableau des actions

Tableau de synthèse des propositions d'actions issues des GT

ORIENTATIONS DE L'ÉTAT			PROPOSITIONS D'ACTIONS ISSUS DES GT	GT pilote
3 enjeux	9 priorités	24 orientations	47 actions <i>Pour mémoire, actions répondant à plusieurs orientations</i>	
1 Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire	1.1 Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières dans une logique de développement durable	1.1.1 Soutenir et valoriser les activités primaires, dans une logique de développement durable	1: Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre	<u>AP</u>
			2: Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages	<u>AP</u>
			3: Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification	<u>AP</u>
			4: Améliorer la connaissance de la ressource halieutique et de son exploitation par la pêche professionnelle et la pêche de loisir	<u>AP</u>
			5: Étudier la fonction «halieutique» du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver	<u>AP</u>
			6: Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police	<u>AP</u>
			7: Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir	<u>AP</u>
			8: Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation	<u>UPE</u>
			9: Promouvoir la pratique des activités et sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe	<u>UPE</u>
			10: Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement	<u>UPE</u>
		1.1.2 Promouvoir et encadrer le développement d'activités de loisirs de moindre impact écologique <i>Pour mémoire, actions 11, 17 et 30</i>		

- restitution non exhaustive en se concentrant sur les principales actions et orientations
- figurent en rouge les orientations qui relèveront de la compétence du préfet maritime
- version papier du tableau distribuée en fin de plénière



GT Activités primaires

Présentation GT Activités primaires

Conforter la stratégie foncière en maintenant le potentiel d'exploitation en terre et en mer

- La vocation conchylicole dans les périmètres existants du Golfe est confirmée :
 - Maintien de la surface des parcs en mer à 1 650 ha,
 - Maintien des zones à vocation ostréicole à terre dans les PLU,
- Préservation des unités fonctionnelles des chantiers ostréicoles,
 - gestion cohérente du foncier sur privé et DPM
 - éviter les changements de destination
- Favoriser les expérimentations nouvelles et la diversification dans le respect des réglementations et en évaluant les impacts potentiels dans le milieu

Présentation GT Activités primaires

Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages

- Améliorer les pratiques notamment pour
 - préservation des habitats marins patrimoniaux
 - gestion des déchets ostréicoles
- Elaboration d'un guide partagé pour une bonne insertion architecturale et paysagère des bâtiments et installations ; accompagnement des porteurs de projet
- Gestion des ouvrages anciens et traitement de la fin des concessions : élaboration d'un plan d'action et vigilance lors des renouvellements

Présentation GT Activités primaires

- **Améliorer la connaissance de la ressource halieutique et de son exploitation par la pêche professionnelle et la pêche de loisir** (évaluation de la ressource et de la ponction, définition éventuelle de mesures de gestion...),
- **Étudier la fonction « halieutique » du golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver** (améliorer les pratiques pour préserver la ressource, préservation des habitats naturels...),
- **Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police,**
- **Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir.**

Des questions ?



GT Usages du plan d'eau

Les orientations/prescriptions qui sont confirmées

- Maintien du seuil de 7000 places de mouillage et ventilation par ports et Zmel
- Maintien des mouillages écologiques « plongée »
- **Maintien de l'interdiction de navigation dans les zones les plus sensibles**
- Effort sur les carènes des navires à passagers
- Maintien de l'interdiction de construire de nouvelles cales
- **Maintien des limitations de vitesses et de la réglementation dans les passes avec de légères adaptations :**
 - **Interdiction de mouillage navire/engin**
 - **Interdiction de la dérive pour tous navires**

Les orientations/prescriptions qui sont modifiées

- Limitation surfacique des zones d'embarcations légères (plates...)
- Interdiction du kite surf à l'exception d'une zone au sud de la plage de Brouel
- Maintien du principe de libre accès aux plages et coins de sables avec compensation des parcs à déplacer; recensement en cours à partager, et examen au cas par cas en regard des enjeux environnementaux et professionnels.
- Retour sur l'expérimentation sur les mouillages écologiques

Les orientations/prescriptions qui sont nouvelles à discuter en GT

- Interdiction de rejet des eaux grises dans l'ensemble du golfe tant pour les professionnels que pour les plaisanciers
- Interdiction de passer la nuit au mouillage sur un navire ne disposant pas de caisse à eaux grises
- équilibre entre sécurité et paysage pour d'éventuels balisages collectifs de zones conchylicoles
- Interdiction partielle de la pratique du scooter de mer dans les zones les plus sensibles
- Manifestation nautique : réduction des impacts N 2000 ; vers des limitations ?
- Abandon de l'incitation à la création de port à sec

Des questions ?



GT Qualité des eaux

Présentation GT QUALITÉ DE L'EAU

Les orientations/prescriptions qui sont modifiées

- *Pour éviter de doubler les instances de gouvernance et de définition des actions,*

renvoi au SAGE des actions concernant les pollutions d'origine terrestre et les milieux aquatiques et humides d'eau douce :

Assainissement / microbiologie

Flux de nitrates / algues vertes et déclassement DCE

Milieux aquatiques / restauration des fonctionnalités

Présentation GT QUALITÉ DE L'EAU

Les orientations/prescriptions qui sont confirmées

- Lutter contre les pollutions d'origine maritime (carénage / nettoyage ; eaux noires et grises)
 - état des lieux des équipements, des pratiques, des besoins d'équipement supplémentaire
 - promotion des bonnes pratiques
 - envisager des prescriptions spécifiques si nécessaire (cf contribution UPE pour eaux noires et grises)
- Réduction des apports de macro-déchets : élaboration d'un programme de réduction

Présentation GT QUALITÉ DE L'EAU

Les orientations/prescriptions qui sont confirmées

- Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe
 - ➔ outil d'observation de la qualité de l'eau salée (microbiologie, macro et micro-polluants), en lien avec les différents producteurs de données
 - ➔ Amélioration de la connaissance de la pollution des eaux marines par les micro-particules et les macro-déchets
- Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR
 - ➔ Partage d'expériences avec les inter-communalités en ayant mis en place (ex. de la Ria d'Etel)

Des questions ?



GT Biodiversité

Présentation GT Biodiversité

Rappel : il existe un document d'objectifs Natura 2000 du Golfe du Morbihan approuvé en 2013

Actions discutées en GT

Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux

- acquisition de connaissance et évaluation régulières de l'état de conservation
- préservation des habitats marins patrimoniaux par des réglementations adaptées
- Mise en place d'une instance d'échanges locale

Coordonner les actions pour limiter les espèces exotiques envahissantes

Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes

Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale à l'échelle du Golfe

Présentation GT Biodiversité

Actions à approfondir en GT :

Encadrer et accompagner les manifestations terrestres et nautiques pour limiter leurs impacts cumulés sur les milieux et les espèces

- réaliser un état des lieux de l'existant et définir des critères d'acceptation des manifestations
- développer un outil / cadre de référence pour les manifestations
- **Accompagnement des communes et des organisateurs**

Actions jamais discutées en GT :

Adapter le survol aux enjeux du Golfe

Améliorer la connaissance en priorité des compartiments écologiques en interaction forte avec les activités/usages tout en impliquant les acteurs

Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de délestage par rapport au sentier littoral

Des questions ?



GT Stratégies littorales

Présentation GT Stratégie Littoral

Patrimoine naturel et culturel, ressources

- Établir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin)
- Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique
- Évaluer les impacts de la fréquentation des espaces littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages
- Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés

Présentation GT Stratégie Littoral

Déplacements - énergie

- Intégrer un volet maritime aux Plans de Déplacements Urbains (PDU) des EPCI, favorisant notamment la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral
- Poursuivre l'ouverture du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe
- Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux
- Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques
- Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe

Présentation GT Stratégie Littoral

Partage et retour d'expérience, culture commune

- Développer une culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe (site internet dédié, organisation d'une conférence annuelle du SMVM)
- Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification

Des questions ?

Pilotage de la mise en œuvre des actions

Coordonnateur / animateur d'action SMVM

- Précision sur son rôle : assurer le suivi de la mise en œuvre et restitution au GT
- Arbitrage : animateurs institutionnels (DDTM / EPCI / PNR / SAGE...)
- Identification de coordonnateurs pressentis pour la majorité
 - Majorité des actions pilotées par l'État, collectivités, PNR



mais il reste des interrogations ...

Calendrier global

Calendrier synthétique envisagé

- **Mi-novembre à mi-février : poursuite travaux des GT et retours des structures sur V1 du SMVM révisé (état lieux+orientations)**
- mars 2019: concertation préalable du public sous l'égide d'un garant
- mi avril 2019 : COPIL validation du projet de SMVM
- Mi-mai à mi-août 2019 : consultation autorité environnementale et PPA
- Mi-août - septembre 2019 : enquête publique
- Fin 2019 (avant élections) : Arrêté portant approbation du SMVM révisé

Travaux des GT : temps 1

Travail en GT sur le tableau des actions : novembre

- Présentation complète des actions V3 par animateur et président
- Approfondissement des actions sur les points identifiés et présentés précédemment
- Dates déjà calées :
 - GT Usages du Plan d'Eau : 20 novembre à 10h00
 - GT Biodiversité : 21 novembre de 14h à 16h30
 -

Travaux des GT : temps 2

Travail individuel sur version V1 du SMVM révisé : mi décembre -mi-janvier

- mi décembre : envoi d'une version V1 du SMVM révisé (Etat initial + Orientation) à chaque membre de GT
- mi décembre -mi-janvier : rédaction des observations par les membres sous un format convenu pour permettre la traçabilité des remarques
- Avant mi-janvier : retour des observations des membres via leurs structures

Des questions ?